



Décision de télécom CRTC 2009-25

Ottawa, le 22 janvier 2009

Rapports de consensus du Comité directeur du CRTC sur l'interconnexion

Référence : 8621-C12-01/08

Dans la présente décision, le Conseil approuve deux rapports de consensus.

1. Le Groupe de travail Plan de travail (GTPT) du Comité directeur du CRTC sur l'interconnexion (CDCI) a soumis les deux rapports de consensus suivants au Comité directeur (CD) du CDCI :
 - GTPT – Lignes directrices relatives à l'aspect technique de la perception et au recouvrement, version 1.3, 24 novembre 2008 (BPRE068a et BPGLBCTGV13).
 - GTPT – Lignes directrices canadienne sur l'échange de données, version 3.2, 24 novembre 2008 (BPRE072a et BPGLD132).
2. Le 19 décembre 2008, le CD a approuvé les deux rapports et les a transmis au Conseil aux fins d'approbation.
3. On peut consulter les rapports sur le site Web du Conseil à l'adresse www.crtc.gc.ca.
4. Le Conseil a examiné les rapports de consensus susmentionnés et les **approuve**.

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>